

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU de la Séance du 21 octobre 2023

PRESENTS : Jérémie DENOIX, Céline POISOT, Raoul GAGLILOLO, Bruno MARINONI, Fabrice GASNET, Sébastien THOMAS, Sylvain MONTEIL

ABSENTS excusés : Bruno DUCRET qui donne pouvoir à M. THOMAS, Jérôme MOUGIN qui donne pouvoir à M. MONTEIL, Corine RENARD, Jean-Baptiste CHOUET

La séance est déclarée ouverte à 20h00, M. Sylvain MONTEIL est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Compte rendu de la séance du 22 septembre 2023, à l'unanimité

LISTE DES AFFOUAGISTES 2023/2024

M. le Maire fait part aux membres du Conseil de la liste des demandes d'inscription pour la période d'affouage 2023/2024 parvenues en mairie avant la date butoir du 13 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'arrêter la liste des affouagistes de l'exercice 2023/2024 telle que ci-dessous, au nombre de 20 feux.

BAUDOUIN CHRISTOPHE	LALANCE LIONEL
BERTHOZ PASCAL	NOEL ALEXIS
BERTHOZ SAMUEL	PAGET THIERRY
BEUCHEY ETIENNE	POINSOT CLAUDE
CHENUT PATRICIA	RENARD PATRICK
CHOUET RAYMOND	RUF JEAN-CHRISTOPHE
CLAVIER STEPHANE	TARRAPEY FREDERIC
GRILLOT CHLOE	THEVENOT ALAIN
KETTERLIN MICHEL	TROUTIER CHRISTIAN
LALANCE LAURENCE	TROUTIER JULIEN

A l'unanimité

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'état d'assiette des coupes proposé par les services de l'ONF dans les parcelles 11aj, 15af, 18af, 22r, 33af, 43im, 44im, 45im, 47r, 48im, 49im, 50im.

Les parcelles 15af et 33af sont destinées à être partagées aux affouagistes.

A l'unanimité

LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande des services de la Préfecture et de la Direction des Finances Publiques qui sollicitent confirmation de la longueur linéaire de la voirie communale, portée dans le Tableau de Classement des Voies Communales mis à jour à la date du 2 juin 2023.

Il explique que lors de sa séance du 6 juillet 2012, le Conseil municipal de l'époque avait approuvé, par délibération, l'intégration des chemins de l'association foncière (suite à sa dissolution) dans le patrimoine de la Commune. Dès lors, la longueur des CHEMINS RURAUX de la Commune était de 22001 ml.

Or cette délibération du 6 juillet 2012 a été utilisée depuis par les services devant effectuer le calcul de la Dotation Globale Forfaitaire revenant à la commune. Cette confusion entre CHEMINS RURAUX et

VOIES COMMUNALES a été constatée suite à la délibération du Conseil municipal votée le 2 juin 2023 pour l'approbation de la mise à jour du Tableau de Classement des Voies Communales.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal confirme la longueur linéaire totale des voies communales telle que portée dans le Tableau de Classement des Voies Communales mis à jour le 2 juin 2023, soit une longueur linéaire de 15741 mètres,

À l'unanimité

SIED 70

Demande d'étude pour la création d'une chaufferie commune mairie/presbytère

M. le Maire fait part aux membres du Conseil de ses recherches de solutions pour le moyen de chauffage du presbytère, et pour le remplacement éventuel de la chaudière de la mairie.

Une chaufferie commune mairie/presbytère pourrait être envisagée.

M. le Maire a demandé conseils auprès du SIED 70.

Celui-ci pourrait réaliser une étude de faisabilité estimée à environ 6000.00 € HT, et financée en partie par l'ADEME et le SIED 70.

Si ce projet devait se concrétiser, les travaux liés à la création de la chaufferie peuvent être financés par l'ADEME, les Fonds Européens, le DSIL/fonds verts, le SIED 70.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'approuver la proposition de M. le Maire et sollicite le SIED 70 pour réaliser l'étude de faisabilité proposée

Avec 8 voix pour et 1 abstention.

Vu pour être publié le 27 octobre 2023,

le Maire,

